

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 16
Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 ct
Réclames, — . . . . . 30
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des articles reçus et même payés,
à condition dans ce dernier cas ;
de modifier la rédaction

des articles,
sauf restitution
du droit et des annonces.

Les articles com.
doivent être remis au bu.
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 JANVIER

CHRONIQUE GÉNÉRALE

UNE RÉCONCILIATION

Pour inaugurer dignement la nouvelle
année, MM. Ferry et de Freycinet se sont
réconciliés.

Voici les bases du marché : M. de Frey-
cinet se réserverait la présidence de la Répu-
blique, et M. Ferry reprendrait la prési-
dence du conseil. Sur ce, les deux compères
valent la salubre nécessité de l'union des
républicains.

Eh bien, nous croyons peu à une concen-
tration opportuno-radical en vue de faire
les affaires des deux ennemis réconciliés par
ambition. Cela ne veut pas dire, du reste,
que M. Goblet soit solide sur son banc.

La France, qui, la première, a donné cette
nouvelle, prétend que la rencontre des deux
frères ennemis a été purement fortuite :

« Les paroles échangées n'ont eu d'autre
caractère que celui d'une conversation par-
ticulière.

« Un détail nouveau précisera encore ce
caractère. Le dimanche précédent, M. de
Freycinet se trouvait vers quatre heures chez
M. Jules Grévy lorsque M. René Goblet, pré-
sident du conseil, se fit annoncer.

« La conversation qui eut lieu entre le
chef de l'Etat, MM. de Freycinet et René
Goblet n'a été rapportée par aucun journal.

« Elle présentait cependant autant d'in-
térêt que celle qui eut lieu le dimanche
suivant. »

Pourquoi donc la France ne la publie-t-
elle pas elle-même ?

Quant à ce que ce journal dit du caract-
ère « purement fortuit » de l'entrevue de
MM. Ferry et de Freycinet, nous nous
croyons en mesure, disent les Nouvelles, de
lui donner le démenti le plus formel. La
rencontre des deux rivaux avait été préparée
par M. Jules Grévy à l'instigation de M.
Wilson.

Dès leur rentrée, les députés se remet-
tront à l'étude du budget et ne s'en laisse-
ront détourner, il faut l'espérer, par aucun
hors-d'œuvre oiseux. Il est permis de croire
que la loi de finances pourra être promul-
guée avant la fin de février.

Immédiatement après viendra la loi d'or-
ganisation militaire. Pour que le vote des
deux premiers titres actuellement examinés
par la Commission ne souffre pas trop de
lenteurs, un accord complet est nécessaire
entre le ministre de la guerre et la Commis-
sion. Les changements apportés par celle-ci
au projet ministériel ne portent que sur des
points secondaires ; pour beaucoup même
ce n'est qu'une affaire de rédaction. L'hon-
orable M. Laisant, qui met les vacances
parlementaires à profit pour rédiger son
rapport, s'est rendu mardi au ministère de
la guerre pour arrêter avec le général Bou-
langer le texte définitif.

C'est la codification des articles qui a
constitué la partie la plus délicate de la
tâche du rapporteur, le rapport proprement
dit ne devant être qu'un résumé des procès-
verbaux de la Commission. Une fois le con-
cert établi sur tous les points avec le mi-
nistre, la discussion à la tribune ne sou-
lèvera, pour la forme, que les objections de
principe de quelques membres de la mino-
rité et le recrutement ainsi que l'état des
sous-officiers pourront, dès la fin de mars,
être portés du Palais-Bourbon au Luxem-
bourg.

On sait qu'il existe, à la Chambre, un
groupe ouvrier composé de cinq membres
au plus, dont M. Antide Boyer est le leader ;
celui-ci, qui représente les Bouches-du-
Rhône au Palais-Bourbon, ne s'est encore
fait connaître que par des motions ultra-
socialistes et par des discours peu écoutés.
Il se bornait à traiter, avec une éloquence
un peu spéciale, les questions de grèves,
qui lui fournissaient une occasion toute na-
turelle de tonner contre l'infâme capital. Il
veut aujourd'hui voler plus haut. Il emploie

les loisirs que lui font les vacances à rédiger
une proposition dont il saisira la Chambre
dès la rentrée et à improviser un discours
dont il attend le plus grand effet. Il s'agit,
tout simplement, de demander le désarme-
ment universel, d'où sortira la paix univer-
selle.

M. Grévy vient de demander au ministre
des finances un bureau de tabac pour la
veuve du général Pittié.

Dans la lettre autographe que le Prési-
dent de la République a adressée à M. Dau-
phin, il a rappelé que M<sup>me</sup> Pittié, par la
mort de son mari, était restée sans fortune
avec ses deux enfants.

L'intégrité parfaite et la haute honorabi-
lité du général reçoivent ainsi un nouveau
témoignage.

M. Etienne, député de l'Algérie, qui était
un des amis les plus intimes de Gambetta, a
été chargé par les amis de l'ancien président
de la Chambre de partir pour Nice et de
déposer sur la tombe du « grand-maître »
des couronnes et des bouquets.

CE QUE COUTE LE TONKIN

Nous lisons dans le Temps :

« On devait rapatrier 4,600 hommes
d'infanterie de marine, qui font encore
partie de la division d'occupation du Tonkin,
mais les incidents qui ont eu lieu le mois der-
nier à la frontière de Chine et la nécessité
d'opérer en force contre les rebelles chi-
nois et annamites ont fait surseoir à ce mou-
vement de troupes.

« D'accord avec le général Munier et le
commandant de la marine, M. Paulin Viat
avait signalé l'inconvénient immense qu'il y
aurait à diminuer l'effectif de la division
d'occupation à partir du 4<sup>er</sup> janvier, et le
gouvernement a décidé que toute satisfac-
tion serait donnée sur ce point à la de-
mande du résident général intérimaire.

« Nous pouvons même ajouter que, con-
trairement à ce qui a été dit, on n'a fixé au-

cune date pour le rapatriement qui était prévu ;
que tout dépend de la marche de la pacifi-
cation au Tonkin et en Annam, et que M.
le ministre des affaires étrangères et M. le
ministre de la guerre ne proposeront à leurs
collègues de diminuer les effectifs que quand
ils auront la certitude que cette mesure
pourra être prise sans aucun inconvé-
nient. »

« La République a appauvri la France
de plus de trente milliards en six
ans. »

HENRI GERMAIN,
ancien député républicain.

Monsieur le Comte de Paris vient de met-
tre à la disposition de M. le curé du Tréport
une somme de vingt mille francs. Cette
somme sera appliquée à une œuvre d'utilité
publique qui reste à déterminer et sur la-
quelle Monsieur le Comte de Paris s'est ré-
servé de s'entendre avec M. le curé du Tré-
port. En attendant que le capital de vingt
mille francs puisse être employé au mieux
des besoins de la ville, les intérêts annuels
produits par cette somme serviront à M. le
curé pour le soulagement des pauvres.

Monsieur le Comte de Paris a voulu té-
moigner, par cette libéralité, combien il gar-
dait un fidèle souvenir des démonstrations
de si profond dévouement dont l'entoura
la population du Tréport au moment de son
départ pour l'exil.

A l'occasion du jour de l'An, les registres
déposés à l'hôtel que Monsieur le Comte de
Paris occupait rue de Varenne ont été cou-
verts de signatures. De tous les points de
la France, sont arrivés des lettres et télégram-
mes pour Monsieur le Comte de Paris et les
princes de la Maison de France. Les mani-
festations qui s'étaient produites au moment
des lois d'exil se renouvellent partout avec
le même élan et la même énergie dans les
expressions de fidélité et de dévouement.

63 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

En quelques minutes ses dispositions furent
prises. Elle alla trouver son mari et lui dit qu'elle
était obligée de retourner à Paris, pour certains
objets oubliés, pour quelques acquisitions indis-
pensables.

Maheurtier était souffrant et très abattu.
— Mais, ma chère Antoinette, dit-il, il est bien
difficile, malgré ma bonne volonté, que je vous
accompagne.

— Aussi, je ne vous demande pas cela. Vous
fatiguer, vous rendre malade ! Je ne veux pas.
J'irai seule.

— Avec Marthe, bien entendu. Je lui ai dit de
se préparer.

— Mais c'est une imprudence.

— Pourquoi ? Oh ! est le danger ?

— Si seulement Louis était avec vous.

— A quoi bon ? C'est vous qui avez besoin de
lui, et je ne veux pas qu'il vous quitte ; vous êtes
souffrant. Voyons ! n'ayez plus cet air effrayé.
Quelques lieues en chemin de fer, en plein jour, la
grosse affaire ! Je ne suis pas un enfant.

— Et pour aller de la gare à l'hôtel ?

— Rien de plus facile. Marthe ira chercher une
voiture de louage et j'y monterai avec elle. Voilà
qui est convenu. Adieu. La voiture m'attend.

— Ah ! Vous avez dit d'atteler ?

— Bien entendu. A ce soir ; je serai de retour
de bonne heure.

— Faites-vous accompagner, en revenant, par
Iriel.

— Oui.

Elle descendit, et, un instant après, elle était en
voiture avec Marthe.

Après leur départ, Maheurtier réfléchit, et dans
la crainte qu'en arrivant à Paris, elles ne se trou-
vassent embarrassées si personne ne venait à leur
rencontre, il se hâta d'écrire la dépêche suivante,
qu'il adressa à Iriel :

Madame vient de partir pour Paris. Allez l'at-
tendre à la gare. Pas une minute de retard.

— Louis, dit-il en tendant ce papier au valet de
chambre qui venait d'entrer, le coupé est-il re-
venu ?

— Il y a un instant.

— Prenez-le et faites-vous conduire à la station.
Voici une dépêche. Faites télégraphier. Ne perdez
pas une seconde.

Le domestique partit en toute hâte. Il arriva à la
station au moment où Antoinette venait de monter
en wagon avec sa femme de chambre.

Antoinette était sûre de la discrétion de Marthe.
La seule chose qui l'inquiétait, c'était la présence
d'Iriel, qui, dès qu'elle serait rentrée à l'hôtel, ne
la quitterait plus. Mais elle eut bien vite tourné
cette difficulté.

En arrivant à la gare, elle envoya Marthe cher-
cher un coupé de louage. Puis, au moment de
monter en voiture, elle parut tout à coup se
souvenir de la vieille amie de sa mère.

— Il y a bientôt trois mois que je ne l'ai vue,
dit-elle. Je crains qu'elle ne soit malade. Si j'allais
lui faire visite ? J'ai le temps.

— Il n'est pas encore midi, observa Marthe.

— Oui. Cela me retardera moins que si nous
allions d'abord à l'hôtel. D'ailleurs, c'est presque
sur notre chemin. Rue Notre-Dame-des-Champs,
dit-elle au cocher.

Le coupé prit, à gauche, le boulevard Mazas. Au
moment où il tournait pour s'engager sur le pont
d'Austerlitz, il se trouva arrêté quelques secondes
par un embarras de charrettes. Marthe se pencha
à la portière afin de voir de quoi il s'agissait. C'en
fut assez pour qu'un homme qui remontait le quai

en voiture la reconnût.

Cet homme, c'était Iriel. Il venait de recevoir
la dépêche de Maheurtier. Il avait fait atteler en
toute hâte, et il accourait au-devant des deux
voyageuses.

En reconnaissant Marthe, il fit un mouvement
de surprise. Il ouvrit la bouche pour l'appeler ;
mais une rapide réflexion lui vint : Où va-t-elle ?
Elle est avec sa maîtresse. Pourquoi ne m'ont-elles
pas attendu ? Pourquoi cette voiture de louage ?
Pourquoi traverser ce pont ?

Il se rappela la scène de Saint-Sulpice ; ses
soupçons se réveillèrent.

— Jean, dit-il au cocher, prenez le pont. Vous
voyez là-bas, au milieu, cette voiture qui s'éloigne ?

— Oui, monsieur Iriel.

— Suivez-la, à distance, de façon à ne pas être
remarqué.

Le cocher obéit. Les deux voitures parcoururent
ainsi le quartier Saint-Victor, puis celui des Écoles.

Mais Iriel ne voulait pas que le cocher de l'hôtel
fût témoin de son espionnage. En passant près
d'une station de fisces, il fit arrêter, descendit
vivement, et, après avoir renvoyé Jean à l'hôtel,
monta dans un fiacre et continua sa course.

Il arriva ainsi place de l'Observatoire. Il allait
prendre la rue Notre-Dame-des-Champs quand le
coupé s'arrêta. Il rebroussa chemin, congédia sa
voiture et se mit en observation à l'angle de la rue

Le *Petit Rouennais* publie de très graves informations relatives à certains faits qui, s'ils étaient prouvés, compromettraient, de la façon la plus sérieuse, les bureaux du ministère de la guerre.

Est-il exact que, depuis quelque temps, on achète, pour le compte du ministère de la guerre, de très grandes quantités d'éther — presque autant par mois que la France en consomme par an ?

Est-il vrai que cet éther soit destiné à la fabrication des obus à la *Melinite*, la nouvelle matière explosible dont on connaît les effets terribles ?

Est-il démontré que la quantité et le tirage de l'éther sulfurique constituent deux indications importantes, qu'il est prudent de ne pas divulguer ?

Or, ceci dit, sait-on où et par qui on se procure l'éther sulfurique au ministère de la guerre ?

En Allemagne, et par l'intermédiaire de deux Allemands.

A Paris, depuis trois mois, il arrive mensuellement, à la gare du Nord, douze wagons de 7,500 kilogrammes d'éther, venant d'Allemagne.

Est-il admissible que, dans ces conditions, l'état-major allemand ne soit pas informé, jour par jour, des quantités d'éther ainsi expédiées ?

Le lieutenant Letellier est rentré en France.

Un fonctionnaire de la police l'a accompagné jusqu'à Strasbourg.

M. Letellier a été conduit à la direction de police, où on lui a signifié qu'il était libre de rester en Alsace-Lorraine, mais que, dans ce cas, il aurait à demander une autorisation de séjour au ministère. M. Letellier a décliné cette offre et a quitté Strasbourg lundi après midi par le train d'Avricourt de 3 heures 45.

Le *Patriote* de Normandie (M. Letellier est originaire de la Seine-Inférieure) nous apporte les renseignements suivants sur la durée de son arrestation et sur les conditions de sa captivité :

« M. Letellier, dont on n'avait pas de nouvelles directes depuis le 14 décembre, car depuis son arrestation il n'avait pu correspondre avec sa famille, a obtenu, le 23 décembre, l'autorisation d'écrire aux siens ; il en a aussitôt profité, et une longue lettre arrivait à Rouen le jour de Noël, dans laquelle il donnait quelques détails sur sa captivité.

« Nous devons constater que l'attitude des Allemands à l'égard de leur prisonnier a été correcte. Il a été traité comme il convenait de traiter un officier français sur lequel planaient seulement de très vagues soupçons : une nourriture saine et abondante lui était fournie, on lui donnait la liberté de se procurer des douceurs « moyennant finances », on lui laissait de la lumière le soir, etc. » (France militaire.)

Une révolte vient d'éclater dans la colonie pénitentiaire de Gaillon (Eure).

Les détenus, au nombre d'environ 1,000, se seraient retranchés derrière les murs de la prison et opposeraient une résistance tellement sérieuse, que la compagnie d'infanterie préposée à leur garde se trouve impuissante à réprimer l'émeute.

Aussitôt que la nouvelle est parvenue à Evreux, le préfet, M. Galtié, se trouvant indisposé, a envoyé son secrétaire sur les lieux.

Le procureur de la République, le procureur général, le capitaine de gendarmerie d'Evreux, sont arrivés à Gaillon avec 408 hommes de la garnison de Rouen et 60 hommes du parc d'artillerie de Vernon.

Les prisonniers sont de plus en plus excités par la mort de l'un des leurs, tué d'un coup de fusil par une sentinelle. On s'attend à des troubles sérieux.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 janvier.

L'année 1887 s'annonce par un mouvement de reprise sur les valeurs du marché en général ; ces cours de nos rentes sont bien tenus : 3 0/0, 82.50 ; 4 1/2 0/0, 110.05.

Les cours des obligations foncières et communales du Crédit Foncier n'ont été que faiblement influencés par les derniers événements politiques, ces valeurs ne sont pas entre les mains de la spéculation. Elles ont pris place dans le portefeuille des capitalistes qui n'ont en vue que des placements stables. L'action se négocie couramment aux environs de 1,428.

L'action de la Société Générale est fortement demandée au cours de 475, ce niveau ne tardera pas à être dépassé.

Les polices A B de l'Assurance Financière prennent rang parmi les valeurs dignes d'attirer les capitaux de l'épargne. On sait en effet que ces titres reposent sur des garanties sérieuses et que les ressources dont elles disposent sont déposées dans des caisses spéciales.

Toute émission qui passe par des guichets de la Société Générale emprunte à cet établissement le caractère d'affaires bien étudiées. Le marché fera donc bon accueil aux obligations des chemins de fer Bressiliens. L'obligation est de 500 francs emise à 441.50 rapportant 22.50 d'intérêt, soit plus de 5 0/0 sans compter la prime d'amortissement.

Les porteurs d'obligations anciennes peuvent souscrire un nombre égal d'obligations nouvelles — intérêt égal à celui qu'ils recevaient, plus une soulte de 60 francs.

Le Panama est bien tenu à 421. Les actions de nos Compagnies de chemins de fer sont toujours calmes. Peu de variations à noter dans les cours des obligations qui sont surtout recherchées comme valeur de placement.

#### Nouvelles militaires.

REVUE TRIMESTRIELLE DES GARNISONS

Samedi prochain, 8 janvier, sera passée, dans toutes les garnisons, la première grande revue, à laquelle assisteront les recrues de la classe de 1885, récemment incorporées. Ce sera donc la première fois que les « bleus » verront leur drapeau.

ECOLE DE SAINT-CYR

Les compositions écrites pour l'examen d'admission à l'École de Saint-Cyr auront lieu en 1887 dans la première quinzaine de juin.

Le prince japonais Komatsu a visité l'École de Saint-Cyr. Reçu par le général Tramond, Komatsu a passé ensuite la revue des élèves, qui ont défilé devant lui d'une manière remarquable ; il a visité les divers locaux en manifestant son admiration.

Le prince a témoigné sa vive satisfaction au général Tramond et l'a remercié, au nom de son pays, du bon accueil qu'il avait reçu.

Le général Komatsu était d'autant plus content de visiter Saint-Cyr, que son frère, le prince Han-In, est détaché à l'École pour y suivre les cours de deuxième année.

Les chiffres de la mobilisation :

Si nous en croyons un rédacteur bien informé du *Matin*, la Russie, en cas de mobilisation, pourrait mettre sous les armes 2,400,000 hommes, plus 1,600,000 de troupes provinciales, soit 4,000,000.

Nous ajouterons les chiffres suivants : L'Allemagne : 1,520,000 hommes, plus 600,000 hommes du landsturm et 400,000 de la seconde classe de la réserve, soit 2,500,000.

La France : 1,030,000 hommes, plus 1,400,000 hommes de l'armée territoriale, soit 2,430,000, sans compter les dispensés, s'élevant à plus d'un million d'hommes pour les vingt classes.

L'Autriche : 806,000 hommes, plus 435,000 hommes de la landwehr autrichienne, 430,000 de la landwehr hongroise, et 6,000 hommes de troupes spéciales, soit 1,077,000.

L'Italie : 881,200 hommes de l'armée permanente, plus 362,300 de la milice mobile, et 1,456,500 de la milice territoriale, soit 2,400,000.

La Turquie : 160,000 hommes de l'armée permanente, plus les rédits du premier et du deuxième ban, environ 800,000 hommes.

Soit un total général de treize millions d'hommes sous les armes. Avec une force pareille, que ne produirait-on pas, si tous ces bras étaient consacrés à la culture et à l'industrie !

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Après les froids rigoureux de 6 et 7 degrés des jours précédents, le vent a tourné hier au sud, le thermomètre est monté à zéro, et la neige a tombé la nuit dernière à gros flocons. La couche qui recouvrait la terre était ce matin de 42 à 45 centimètres.

Le baromètre remonte. Les premières nouvelles de l'Est signalent des neiges abondantes qui interceptent la marche des trains et la circulation sur les routes ordinaires.

#### Le vol de l'hôtel de la Paix

La fin de l'année a été signalée à Saumur par un vol commis à l'hôtel de la Paix avec une audace incroyable.

Vendredi 31 décembre, M. Marot, voyageur de la maison Combier, avait touché en règlement de compte une somme de 3,000 francs en trois billets.

Le soir, M. Marot eut l'imprudence de les montrer au café de la Paix en sollicitant l'échange de l'un d'eux. Il fut aussitôt filé par deux individus qui ne le perdirent pas de vue. En rentrant à l'hôtel de la Paix, un de ces étrangers lui embôlait le pas, demandait une chambre et se fit porter au réveil pour sept heures du matin.

La fatalité voulut qu'il fut logé entre la chambre de M. Marot et celle d'un autre voyageur de commerce. Notre filou fit le guet, profita sans doute du premier sommeil de ses deux voisins pour pénétrer dans leur chambre et eut l'audace de fouiller leurs vêtements et de soustraire à M. Marot ses 3,000 francs et à l'autre voyageur 94 francs seulement.

A une heure et demie environ, il descendit, prétextant avoir calculé qu'il avait avantage à partir aussitôt, plutôt que d'attendre le train de sept heures. Il règle, monte en omnibus et part.

Ce n'est que le matin que les deux victimes s'aperçurent du vol.

Plainte a été déposée au parquet de M. le procureur de la République et à la police. Grâce au signalement bien précis que l'on possède, on espère que le voleur n'échappera pas aux recherches qui sont faites. Inutile de dire que ce quidam a oublié de donner son nom.

CLASSE DE 1886

Les conscrits de la classe de 1886 qui désireront se faire examiner par le conseil de révision d'un département autre que celui dans lequel ils tireront au sort, devront en faire ou en faire faire la demande expresse au moment même du tirage. Aucune demande semblable ne sera accueillie après cette époque.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'au 4<sup>er</sup> juillet 1887, les vingt classes astreintes au service militaire se trouveront réparties de la manière suivante :

Armée active : classes de 1884, 1882, 1883, 1884 et 1885.

Réserve de l'armée active : classes de 1877, 1878, 1879 et 1880.

Armée territoriale : classes de 1872, 1873, 1874, 1875 et 1876.

Réserves de l'armée territoriale : classes de 1866, 1867, 1868, 1869, 1870 et 1871.

Deux classes de réservistes seront appelées en 1887 à accomplir une période d'exercices : celles de 1878 et 1880.

Dans l'armée territoriale, la convocation comprendra la seconde partie des classes de 1874 et 1875.

et de la place.

Il vit Antoinette descendre seule et entrer dans la maison devant laquelle s'était arrêtée la voiture. Marthe resta dans le coupé, et attendit sa maîtresse. Chez qui Antoinette était-elle en ce moment ?... Il faisait mille suppositions. Il s'impatientait, s'irritait. Il y avait dix minutes qu'elle était là, et elle ne sortait pas !

Tout à coup, il se dit qu'en quittant cette maison, Antoinette reviendrait probablement par la place de l'Observatoire : il ne saurait où se cacher. Sa présence paraîtrait suspecte ; elle se dédierait, et il ne saurait rien. D'ailleurs, que pouvait-il apprendre maintenant ? Mieux valait s'éloigner, sauf à revenir dans la soirée prendre des informations. Il jeta un dernier regard dans la rue et revint à pied rue Montaigne.

En revoyant Antoinette, M<sup>me</sup> Syramin eut un mouvement de surprise, peut-être aussi d'irritation. Elle en voulait à la jeune femme de l'amour qu'elle avait inspiré à son fils, de la souffrance qu'il endurait encore à cause d'elle. Que venait-elle faire encore ? Raviver par sa présence cette plaie mal cicatrisée ? Heureusement Richard était absent et ne rentrerait que le soir. Aussi l'accueil qu'elle fit à Antoinette fut-il froid et contraint.

La conversation, entrecoupée de silences gênants pour toutes deux, se traîna pendant quelque temps sur des choses banales, insignifiantes : il semblait

qu'il y eût de part et d'autre parti pris de ne pas parler de Richard. A la fin Antoinette se décida à rompre le silence.

— Et M. Richard ? demanda-t-elle, en s'efforçant de dissimuler son trouble, y a-t-il longtemps que vous n'avez reçu de ses nouvelles ?

— Des nouvelles de mon fils ?

— Oui.

— Mais il est ici à Paris.

— Ah ! il est de retour ?

— Depuis hier. Cela vous étonne ?

— Pardonnez-moi, fit Antoinette en dominant son émotion, vous me disiez, il y a trois mois, que vous ne l'attendiez pas encore.

— C'est vrai.

— Il n'est pas malade ?

— Ah ! Dieu merci, non. Pauvre enfant ! il souffrait, lui aussi, de notre éloignement ; il n'a pu y tenir, et il est revenu tout à coup, laissant là ses travaux inachevés. Ah ! j'ai été bien heureuse de l'embrasser !

La glace était rompue ; M<sup>me</sup> Syramin oublia sa résolution et continua de parler de son fils. Antoinette l'écoutait anxieusement, sans perdre un mot, cherchant à découvrir s'il lui avait appris leur rencontre à Gènes ; mais rien n'indiquait qu'elle eût reçu une pareille confidence.

Dans la crainte que Richard ne rentrât et ne la surprît, elle se hâta de prendre congé de M<sup>me</sup> Syra-

min.

Durant le trajet vers la rue Montaigne, elle se demandait avec un mélange de joie, de trouble et d'appréhension, ce que signifiait ce retour précipité, — si elle en était la cause, — pourquoi Richard n'avait rien dit à sa mère de leur rencontre ? En même temps un instinct secret l'avertissait qu'elle ne tarderait pas à le voir.

Iriel comptait les minutes en attendant. Il était sombre, agité ; mais elle ne s'en aperçut pas.

— C'est moi, monsieur Iriel, fit-elle en l'abordant. Vous ne m'attendiez pas.

— Mais si ! je vous attendais.

— Comment ? c'est impossible. Il y a quelques heures, je ne savais pas moi-même que je partirais pour Paris.

— J'ai reçu une dépêche.

— De qui donc ? De mon mari ?

— Oui, M. Maheurtier m'a informé de votre départ et m'a dit d'aller vous attendre à la gare avec une voiture.

— C'est singulier ! fit Antoinette un peu troublée. Nous n'étions pas convenus de cela.

— Il aura réfléchi.

— Oui ; c'est probable. Et alors, vous, en recevant cette dépêche...

— J'ai fait atteler et j'ai couru au chemin de fer.

— Où vous êtes arrivé trop tard, probablement ?

— En effet, et je suis rentré à l'hôtel assez inquiet.

— Pourquoi donc inquiet ? Il n'y avait pas de quoi. Vous deviez bien penser que Marthe et moi nous saurions trouver une voiture de louage ; c'est, du reste, ce que nous avons fait.

— Oui, mais il y a de cela plus de deux heures, fit Iriel gravement.

— Et vous n'êtes pas fâché de me voir arriver. Je comprends, et je vous remercie, monsieur Iriel. Ce qui m'a retardée, c'est une course que je voulais faire avant de me rendre à l'hôtel. C'était sur mon chemin.

Tout cela était dit du ton le plus naturel.

— Maintenant, continua Antoinette, j'ai deux ou trois acquisitions à faire. Je vais envoyer Marthe. Puis, différents objets à prendre à l'hôtel. Vous allez m'aider, si vous voulez bien, à ranger cela. Je repars ce soir. Vous venez avec nous.

— Avec vous ?

— Oui. Mon mari le désire. Il sera tard quand nous arriverons à la station.

Iriel consentit. Seulement il alléguait une course urgente à faire avant de quitter Paris.

— Bien. Vous aurez le temps, dit Antoinette. Venez toujours m'aider.

(A suivre.)

Par décision de M<sup>r</sup> l'Evêque :  
M. l'abbé Baudry, vicaire à Doué-la-Fontaine, a été nommé vicaire à Notre-Dame d'Angers.

M. l'abbé Landreau, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Doué-la-Fontaine.

BEAUFORT. — A propos de l'élection du nouveau maire de Beaufort, voici ce que dit le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Dimanche dernier, le Conseil municipal qui, comme nous l'avons dit, s'était accru récemment de trois membres conservateurs, a choisi pour maire l'honorable docteur Geslin, conseiller d'arrondissement. M. Grimoux, repentant sans doute de la démission qu'il a donnée, ou poussé en avant par les républicains, avait posé sa candidature; mais il en a été pour ses frais.

Voilà donc cette belle commune de Beaufort et ce beau canton dignement représentés désormais à l'assemblée communale, au Conseil d'arrondissement et au Conseil général, grâce au dévouement de M. Geslin et de Livonnière. C'est un grand succès et les conservateurs ne sauraient se montrer trop reconnaissants envers les hommes qui consentent à sacrifier leurs goûts, leur tranquillité et souvent même leurs intérêts pour rendre service à leur pays.

Tous nos compliments aussi aux conseillers municipaux et aux électeurs qui ont su comprendre que les hommes dont nous venons de parler étaient dignes à tous égards des choix qu'ils ont faits. »

#### ANGERS.

Les séparations de corps. — La semaine dernière, le tribunal d'Angers a eu à juger sur six demandes en séparations de corps. Quel vent de discorde a soufflé parmi les ménages angevins ?

M. Morainville, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Vol à Angers. — Jeudi, dans l'après-midi, deux jeunes vauriens de 14 ou 15 ans se présentaient chez les quincailliers et les lampistes d'Angers, sous prétexte d'acheter quelque objet. Mais leur but était de soustraire de l'argent.

N'ayant pu réussir dans plusieurs maisons, ils entrèrent enfin chez M. Mévior, lampiste, rue des Poëliers, et demandèrent une lampe. La caissière était seule à ce moment au magasin. Elle se dérangea pour aller prendre l'objet dans l'arrière-boutique.

Aussitôt les deux malfaiteurs ouvrirent le tiroir, enlevèrent une somme dépassant 400 francs et disparurent.

Quand la caissière revint, elle s'aperçut qu'elle avait été volée, mais les clients étaient déjà loin.

Les deux coupables ont été arrêtés samedi matin. Ils sont âgés de 13 ans.

Ils avaient déjà dépensé la moitié de l'argent dérobé. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

Accident de chemin de fer. — Le 30 décembre, dit l'*Union de l'Ouest*, M. Archambault, conducteur de trains, conduisait le convoi n° 28, faisant le service entre Angers et Tours, lorsqu'arrivé près de la Bohalle, le sifflet d'alarme se fit entendre.

Le conducteur se pencha immédiatement pour savoir ce qui pouvait motiver ce signal. Dans ce mouvement il avança imprudemment le corps en dehors du wagon et fut violemment heurté par un pan de mur situé sur le bord de la voie.

Après avoir reçu les premiers soins à la gare de Saint-Mathurin, il a été reconduit à Nantes où se trouve son domicile.

#### VOIS DE DÉPÊCHES A SAINTE-MAURE

Dans la nuit de jeudi à vendredi, à 2 heures, un vol de dépêches a eu lieu à la gare de Sainte-Maure (Indre-et-Loire). Trompant sans doute la vigilance du courrier, le voleur aurait, paraît-il, abandonné le sac des dépêches, après l'avoir éventré.

Voici les détails publiés par le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Vendredi dernier, 31 décembre, vers six heures du matin, le facteur de ville faisant la première levée et se rendant au bureau de poste, heurta le sac des dépêches qui se trouvait éventré, tandis qu'un certain nombre de télégrammes étaient répandus sur le sol.

Les malfaiteurs, qui avaient dû voler un certain nombre de valeurs, ont dû suivre ou attendre le courrier, qui arrive à 2 heures 1/2 à Sainte-Maure, pour l'exécution de leur projet, qui dénote de leur part une grande connaissance du service; les voleurs ont, de plus, choisi un jour de foire où ils espéraient trouver un assez grand nombre de valeurs.

L'enquête qui se poursuit n'a pas encore abouti. »

#### POITIERS.

La tentative de vol. — Voici quelques détails au sujet d'une tentative de vol qui a eu lieu récemment à Poitiers :

La succursale de la banque V<sup>o</sup> Bougère et fils est située rue Bonconne, qui est très fréquentée même de nuit, parce qu'elle conduit à la gare; voyageurs et omnibus y circulent presque constamment. Une grille de 3 mètres 50 et un jardin séparent la maison de la rue.

Les voleurs ont escaladé la grille, et tenté de percer un contrevent donnant sur le jardin; puis, se ravissant, ils ont trouvé plus prompt et plus sûr de crocheter une porte de derrière. Ils sont entrés dans le bureau. La caisse a été naturellement le but principal de leurs efforts. Ne réussissant pas à l'ouvrir, ils sont allés dans les bureaux du directeur, et ont forcé un tiroir où ils ont pris 200 fr.; mais en le forçant ils ont fait tomber une tablette. Le bruit a donné l'éveil à l'encaisseur, couché dans une chambre au-dessus. C'est un ancien gendarme, qui se jeta aussitôt hors du lit en disant à haute voix : Tiens, il y a du monde en bas. Comprenant qu'ils étaient signalés, les voleurs

marche, les torts qu'on a eus envers vous dans le passé.

Puis, se tournant vers la jeune fille, tandis que le capitaine, saisi d'une émotion profonde, frémissait de la tête aux pieds :

— Et vous, ma chère sœur, dit-il, vous croyiez voir un coupable, un homme qui, après vous avoir aimée, vous avait abandonnée pour la vie des camps ? Eh bien ! non, vous étiez l'un et l'autre dans l'erreur, et j'espère que vous nous saurez gré tous les deux de vous avoir éclairés. C'est un malentendu fatal qui vous a divisés et qui a brisé votre beau rêve.

En entendant parler son beau-frère, Gabrielle avait laissé tomber sa jolie tête sur l'épaule de sa sœur, et le léger mouvement de ses épaules indiquait seul la violence de son émotion.

M. Luzat fit encore quelques pas vers le capitaine Darad :

— Vous, capitaine, dit-il, vous voyiez en nous des ennemis; vous croyiez sans doute que depuis longtemps j'avais usurpé les joies et le bonheur que vous aviez rêvés pour vous; eh bien ! non, vous le voyez. J'étais ignorant de ce qui s'était passé, et je ne m'expliquais pas les tristesses et le chagrin profond de ma belle-sœur. Maintenant, au contraire, tout est expliqué...

Le capitaine rayonnait : sa physionomie était complètement changée. Il fit deux pas :

plus vite, et quand l'encaisseur eut trouvé que les pièces justificatives : une bougie, un monseigneur, des ciseaux à froid dou...

Les voleurs ont pris, pour s'en aller, le même chemin que pour venir. La caisse est dans un état pitoyable; quelques efforts encore et elle eût probablement cédé.

#### BLOIS.

Les laïciseurs de Loir-et-Cher. — Le 21 janvier 1886, l'école des frères de Blois leur fut arrachée : le maire procéda à l'exécution.

Le plus odieux, c'est que la maison des Frères n'appartenait pas à la ville. En 1850, un religieux, le frère Thiéblin, avait versé à la ville de Blois 14,000 francs pour la fondation de cette école du faubourg de Vienne, en stipulant formellement que si jamais la congrégation des Frères des Ecoles chrétiennes était évincée de la maison, l'immeuble ferait, dans le délai d'un an, retour à la famille Thiéblin.

Le tribunal civil de Blois condamne la Ville à restituer les 14,000 francs aux héritiers Thiéblin.

#### LES LOUPS. — On lit dans le Mellois :

« Le 26 décembre, dans la matinée, Hippolyte Broussard, de la Corbelière, commune de Saint-Léger-lès-Melle, averti par son chien Fend-l'Air que les loups prenaient encore leurs ébats dans les bois de la Garde, voisins de la ferme, lui assigna du geste la marche à suivre et alla s'embusquer dans le fourré le plus fréquenté par ces fauves, non loin de la métairie de Frettevaux, appartenant à M<sup>lle</sup> Aymé de la Chevrière, en la commune de Chail. Il était depuis peu de temps à son poste, lorsqu'il entendit les pas précipités du loup sur les feuilles sèches : il était suivi de près par le chien qui avait bien compris l'ordre donné par son maître. L'animal arrivait juste à portée du chasseur, et du premier coup de feu tombait raide mort.

« Nous avons appris depuis que Fend-l'Air et son maître ont tué un autre loup mardi matin. »

#### La crise agricole

Le ministère de l'agriculture vient de publier le relevé des quantités de froment, grains et farines, importées et exportées du 4<sup>o</sup> août au 30 novembre 1886.

Les importations en grains pour cette période de quatre mois ont atteint le chiffre énorme de 3,628,756 quintaux.

Les exportations n'ont pas dépassé celui de 6,334 quintaux.

Si de l'ensemble des exportations nous déduisons les importations des trois premiers mois de l'exercice courant, nous obtenons le mouvement propre des importations du mois de novembre dernier, et nous trouvons que, pendant la première quinzaine de ce mois, 286,616 quintaux de grains étrangers sont entrés en France. Les importations ont plus que triplé pendant la

seconde quinzaine; elles ont atteint, en effet, le chiffre de 682,865 quintaux.

On voit par ce document officiel que la crise agricole n'est pas à la veille de prendre fin. Enhardie par la protection que nos gouvernants lui accordent d'une façon si générale, la spéculation poursuit avec acharnement son œuvre de ruine. Elle envahit de plus en plus notre marché national, elle y écrase nos produits agricoles au profit des produits similaires étrangers.

M. DOUESNEL, ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, nous prie d'informer nos lecteurs que, comme les années précédentes, il a mis en vente son immense assortiment de Bonbons et Liqueurs, dont la qualité, réunie au bon marché, n'a plus besoin de recommandations. Envoi franco du catalogue.

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 1<sup>er</sup> janvier :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Ce que fait le Temps; les Fêtes parisiennes pour les inondés du Midi; le Théâtre-Illustré; Patrie; inauguration de la Salle d'honneur de la garde républicaine. — Sans-Cœur (nouvelle). — Théâtres. — Chronique musicale. — Bibliographie. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Ce que fait le Temps. — Les Fêtes du Soleil au palais de l'Industrie. — Le Théâtre-Illustré. — Patrie. — Gravures extraites des livres illustrés. — Echecs. — Rébus. — Récréations de la famille.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

La 73<sup>e</sup> série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C<sup>ie</sup>.

L'auteur y continue l'étude des États de la Thuringe.

Outre une carte des principautés de Schwarzbourg-Rudolstadt et de Schwarzbourg-Sondershausen, quatre gravures ornent le texte : ce sont des vues de la place Saint-Boniface, à Fulda (province de Hesse-Nassau), des lac et château de Stuttgart (Wurtemberg), du pont de Mannheim (grand-duché de Bade) et de la citadelle de Marienburg (Basse-Franconie).

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 2 janvier 1886.

Versements de 62 déposants (8 nouveaux), 15,990 fr.

#### INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCÈS  
La seule grande marque, sans rien ajouter,  
des injections anciennes au rochen.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon.  
A. BÉRIER, Pharm., 102, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

#### 9 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### LE SECRET DU CAPITAINE

Le capitaine ouvrit la porte et poussa un cri de surprise.

Le salon était éclairé par plusieurs lumières : au milieu se tenait M. Luzat, ayant au bras sa jeune femme, et près de lui, à sa droite, un peu en arrière, pâle et inquiète, sa belle-sœur, M<sup>lle</sup> Gabrielle Marin. Dans le fond, près de la cheminée, rayonnait le bon visage de M. Luchaud.

D'un coup d'œil, le capitaine reconnut tous les personnages de cette scène étrange. Il fit quelques pas, comme en chancelant, puis, se retournant, le front pâle et les dents serrées :

— Lieutenant, dit-il, que signifie ?... Mais M. Luzat, s'avançant vers lui, l'interrompit aussitôt :

— Capitaine Darad, dit-il, permettez-moi de vous présenter ma femme, M<sup>lle</sup> Luzat, et ma belle-sœur, M<sup>lle</sup> Gabrielle Marin...

Le capitaine, interdit, répéta machinalement :

— Mademoiselle... Gabrielle ?...

— Oui, capitaine, et pardonnez-nous d'être venus ici, chez vous, chez vos parents, pour réparer autant que nous le pouvions, par cette dé-

— Oui, s'écria-t-il, tout est expliqué, tout est oublié. Que de fois je vous ai maudit, sans raison ! Voulez-vous accepter la main loyale d'un soldat ?

M. Luzat serra vivement la main que lui tendait le capitaine. Celui-ci se tourna alors vers la jeune fille :

— Et vous, mademoiselle, murmura-t-il d'une voix profonde, pourrez-vous jamais me pardonner ?

Mais avant que sa sœur eût pu répondre, M<sup>lle</sup> Luzat s'était élancée, et joyeusement :

— Il ne suffit pas de s'expliquer et de se pardonner, s'écria-t-elle, il faut réparer le temps perdu. Aimez-vous encore ma sœur, capitaine ?

Un regard et un geste furent toute la réponse du capitaine, mais cette réponse était le plus éloquent des discours.

— Et vous, ma sœur ? dit M. Luzat.

Gabrielle, souriante au milieu de ses larmes, releva la tête, et, d'un geste charmant, tendit sa main à celui qu'elle n'avait jamais cessé d'aimer depuis son enfance.

Le capitaine étouffa un cri de joie, et saisissant la main de la jeune fille, la baisa tendrement.

Pendant ce temps, le père Luchaud, pensant aux vieux parents qui recevaient ainsi, après tant d'années, une si touchante et si complète réparation, ne pouvait retenir ses larmes. Le lieutenant, ravi

du succès de son entreprise, jouissait du bonheur de son chef :

— C'était donc là votre secret, mon capitaine ? s'écria-t-il.

Pour toute réponse, le capitaine lui tendit la main, en faisant passer dans son étreinte toute la chaleur de sa reconnaissance et de son émotion.

Le capitaine Morel s'avança à son tour, et, rompant avec ses habitudes, articula toute une phrase :

— C'est très bien, mon ami, dit-il; je vous félicite, ainsi que mademoiselle... mais il ne faudra plus dire qu'un officier marié est un mauvais soldat !

— Non, non, mon vieux Morel, s'écria le capitaine en se redressant, je ne le dirai plus, car, foi de Darad, cela n'est pas vrai !

CH. SAINT-MARTIN.

FIN.

Une bande de rôdeurs est en train de dévaster une villa solitaire.

Apparition soudaine du propriétaire, qui chasse les voleurs à coups de fusil.

L'un d'eux, resté sur le carreau, exhale son indignation :

— On tire sur les gens ici ! Nous sommes donc dans un pays de sauvages ?

Etude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**  
**De Marchandises Neuves**

Par suite de cessation de commerce  
Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 27 décembre 1886.

Le LUNDI 10 JANVIER 1887, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, dans une maison à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 19, occupée par M. DOUAY, marchand de meubles,

Il sera vendu :

Armoires, buffets, tables, bois de lits, tables de nuit et de toilette, baldaquins, le tout en noyer, armoires à glace, fauteuils, chaises, lits en fer, glaces, sommiers, matelas, couettes, traversins, oreillers, couvre-pieds, couvertures, descentes de lit, carrelles, tapis de table, cretonne imprimée, couteil et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M. LECOMPTÉ, notaire à Brézé.

**A VENDRE**  
à l'amiable,

1<sup>re</sup>. Grande et belle MAISON BOURGEOISE, située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 20 minutes de Saumur et à 100 mètres de la gare de Brézé ;

JARDIN POTAGER et clos de terre et vigne y appartenant, d'une contenance d'environ un hectare ;

2<sup>me</sup>. MAISON DE PRODUIT, située au centre du bourg de Saint-Cyr.

Revenu justifié : 430 fr.

S'adresser à M. LECOMPTÉ, notaire à Brézé. (841)

**A VENDRE A L'AMIABLE**

**Un Immeuble en bâtiment**

Longueur 60 mètres,

En un, deux ou trois lots,

Bonne position, au Pont-Fouchard.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à M. AUTRAN-COULON.

Etude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**DEUX MAISONS**

Situées à Saumur,  
Rue Saint-Nicolas, l'une n° 63,  
l'autre n° 74.

S'adresser à M. LE BARON, notaire.

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance de suite  
LA

**MÉTAIRIE DU PLANTIS**

Située commune de Montfort,

Consistant en : bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et vignes, d'une contenance d'environ sept hectares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. HUBERT, régisseur à Epinat, près Doué-la-Fontaine.

**A LOUER**

DE SUITE

**REMISE ET ÉCURIE**

Rue des Saulais.

S'adresser au bureau du journal.

**PELOU-PETIT**

Quai de Limoges, 42, Saumur.

Expertises, levé de plans, arpentage, constatation d'état de lieux, vérification de mémoires de travaux, gérance de propriétés, vente, achat et location d'immeubles, recouvrements de créances, etc.

**ÉPICERIE MODERNE**

**L. ALLORY**

Place du Marché-Noir,

Informe sa nombreuse clientèle qu'il a mis en vente un grand choix de Bonbons, Fondants unis et fourrés, Chocolats crévés et pralinés, Dragées et Pralines, à des prix exceptionnels de Bon Marché. (860)

**AVIS**

AUX

**Propriétaires de Chevaux**

Pour guérir promptement :

Seimes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds, EMPLOYEZ

l'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

**L. BONNEAU**

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais ; Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage ; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

**GUÉRISON CERTAINE**  
de toutes les  
**Affections de la Peau**



DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le Traitement ne dérange nullement du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 41, rue St-Liesse, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

**L'ARMÉE**

**TERRITORIALE**

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois . . . . . 7 fr.  
Un an . . . . . 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

M. G. BESSON, ex-économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

**EN VENTE**

**ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE**

(Arrondissement de Saumur)

**P. GODET**

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DAZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M<sup>me</sup> veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

**ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉBRES**

**RUÈCHE**

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

**Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille**

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

**DENTS**  
SANS PALAIS NI CROCHETS

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 JANVIER 1887.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	82 40	82 35	Est	805	805	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	519	526
3 % amortissable	86 20	85 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1252 50	1253	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	523	Est	388	388
3 % (nouveau)	82 95	82 95	Midi	1170	1171 25	— 1865, 4 %	526	523	Midi	398	394
4 1/2 %	103 75	104 10	Nord	1600	1597 50	— 1869, 3 %	412 50	415	Nord	402 50	397
4 1/2 % (nouveau)	110 10	110	Orléans	1325	1327 50	— 1871, 3 %	404	406	Orléans	399	394
Obligations du Trésor	520	518 75	Ouest	870	875	— 1875, 4 %	513 50	516	Ouest	398 50	393
Banque de France	4260	4200	Compagnie parisienne du Gaz	1470	1467 50	— 1876, 4 %	515 75	515 73	Paris-Lyon-Méditerranée	396	389
Société Générale	475	475	Canal de Suez	2086 25	2082 50	Bons de liquid. Ville de Paris	526	527	Paris-Bourbonnais	396 50	392
Comptoir d'escompte	1030	1030	C. gén. Transatlantique	525	535	Obligations communales 1879	475	477	Canal de Suez	583	585
Crédit Lyonnais	578 75	583 75	Russe 5 0/0 1870	100	100	Obligat. foncières 1879 3 %	479	478 75			
Crédit Foncier, act. 800 fr.	1425	1430				Obligat. foncières 1883 3 %	387 50	389			
Crédit mobilier	315	317 50									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir		
Saumur(ori.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	8 34	Saumur(ori.)	6 53	»	4 16	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5	
Saumur(état)	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	8 30	Saumur(état)	6 50	8 31	4 13	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»	
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 45	»	4 26	8 43	8 43	Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»	
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	8 49	Montreuil(a)	7 29	9 19	4 52	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»	
Brézé s.-Cyr	7 17	9 02	11 10	»	4 39	8 56	8 56	— (dép.)	7 34	9 29	5 0	9 23	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 39	11 46	
Montreuil(a)	7 24	9 19	11 15	»	4 42	9 08	9 08	le Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	10 11	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32	
— (dép.)	7 36	9 33	11 24	»	4 58	9 11	9 11	Baugé	7 56	9 50	5 20	10 22								
Thouars	7 57	9 52	11 57	»	5 23	9 37	9 37	Doué	8 05	9 57	5 27	10 31								
Loudun	8 10	10 05	12 10	»	5 36	9 50	9 50													
Poitiers	8 23	10 18	12 23	»	5 49	10 03	10 03													

**LIGNE D'ORLÉANS**

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 42
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 41	»
La Ménitré	»	3 31	7 35	9 53	57	3 52	7 50
Angers	»	3 38	8 23	10 41	»	4 20	8 33

  

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS							
STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24
Varennes	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	»
Port-Boulet	»	3 49	8 45	9 45	1 13	4 59	7 30
La Chapelle	»	»	»	»	1 24	5 17	7 44
Langeais	»	4 26	9 29	10 09	1 52	5 30	8 15
Tours	»	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	9 24

  

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON							
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	9 26	4 34	»	Chinon	7 43	4 41	8 58
Port-Boulet	8 40	12 20	6 1	Port-Boulet	8 10	5 02	9 22
Chinon	9 04	12 50	7 24	Saumur	9 04	7 06	10 30

**COFFRE-FORT**  
DE LA  
**MAISON HAFFNER AÎNÉ**

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

**PAUL GODET**  
IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.